

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

Par la suite d'une convocation en date du 29 janvier 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 février à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 06 février, une nouvelle séance a été programmée le 17 janvier 2020 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 10 février 2020.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1er « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 renforçant les obligations de transparence ;
- la loi de programmation des finances publiques 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;
- la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras 2010-2021 prolongée jusqu'en 2024 ;
- le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité Syndical du 18 mars 2015 ;

Considérant :

- l'étape obligatoire du débat d'orientations budgétaires dans le cycle budgétaire ;
- le respect obligatoire d'un délai maximum de 2 mois précédant le vote du budget primitif ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

- le caractère non décisionnel du débat d'orientations budgétaires mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique ;

- que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote ;

Il est proposé de débattre des orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras :

Etape obligatoire, le débat d'orientations budgétaires a vocation à informer les élus sur la situation économique et financière du Parc Naturel Régional du Queyras afin d'orienter leurs choix lors du vote du budget primitif.

L'ambition est de mettre en œuvre concrètement et efficacement les objectifs de la Charte du Parc naturel régional, assurer la planification des opérations, leur mise en valeur et leur évaluation, mais surtout rechercher la synergie, voire la mutualisation des acteurs dans un contexte de restriction budgétaire.

La baisse des dotations depuis plusieurs années s'inscrit dans un contexte général de baisse globale des dépenses publiques et la contribution importante des collectivités à celles-ci soulève depuis des années des inquiétudes quant au manque de moyens.

Dans le cadre des économies budgétaires, cette situation interroge sur l'avenir des communes rurales à faible potentiel financier. S'agissant des Parcs, ils sont aujourd'hui au nombre de 55 dont 9 en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette année est marquée par les élections municipales et donc le renouvellement du Comité Syndical et du Bureau. C'est aussi le travail déjà amorcé et qui va continuer sur le renouvellement de la Charte du Parc.

En termes de gouvernance, il s'agira de continuer à faire fonctionner les Commissions thématiques et à travailler avec les élus référents.

L'enjeu est d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager tout en permettant un développement harmonieux du territoire dans une logique de développement durable. Le Parc doit être force de proposition dans la prospective du territoire.

Quatre axes de travail vont continuer à guider nos travaux pour l'année 2020 :

- 1- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager et en faire un atout pour le territoire
- 2- Permettre et assurer un développement harmonieux du territoire
- 3- Accueillir la nouvelle mandature
- 4- S'investir dans le renouvellement de la Charte

Ces axes vont se décliner en actions suivantes :

- Education : cette année la Région demande que les Parcs poursuivent la mise en œuvre de la mesure 100 du Plan Climat régional à savoir faire en sorte que chaque lycéen de la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur visite un Parc. Nous accueillons et intégrons donc cette nouvelle demande tout en conservant nos actions vers les autres publics. Des actions ont d'ores et déjà été

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

menées avec un lycée d'Embrun. La priorité est donnée aux scolaires, mais des actions concernent toujours le grand public et les socio-professionnels. Cette année, un séjour hiver destiné aux jeunes est mis en place en partenariat avec l'ACSSQ ;

- Culture : la définition d'une politique culturelle au Parc suit son cheminement notamment avec la mission de mise en réseau des espaces muséographiques et la volonté de travailler sur l'interprétation du territoire ; une réflexion est engagée et est à poursuivre sur les espaces et en particulier sur la scénographie du Soum et les liens avec le four des Forannes et la Mine de Cuivre de Saint-Véran ainsi que l'entrée de l'Arche des Cimes. Il est important d'être en veille sur nos espaces pour les rendre toujours attractifs. Initié à l'Arche des Cimes, le travail avec des artistes serait important à poursuivre ;
- Biodiversité : la stratégie, document-cadre sur le patrimoine naturel du Parc approuvé par le Comité Syndical le 28 juin 2018, doit être poursuivie dans sa mise en œuvre, ainsi que les actions menées par un chef de projet désigné. Le cœur de projet de ce document évolutif est de mettre en place des actions de connaissance et de gestion/protection des espèces et habitats et de s'ouvrir aux sciences participatives. Le travail sur la trame verte et bleue va commencer en lien avec le Système d'Information Territorial. L'objectif est également de continuer à mettre en œuvre des actions très concrètes sur le territoire avec les habitants et les socio-professionnels. Le travail sur le Plan intégré thématique (PITEM) Biodiv'ALP commence à se mettre en place. Il est consacré à la biodiversité dans les Alpes et a pour ambition de protéger et de valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins français et italiens par un partenariat et un réseau transfrontalier d'espaces connectés écologiquement. Le Parc du Queyras est engagé dans trois de ses programmes : le projet simple 2 Cobiodiv (pour connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble), le projet simple 3 Geobiodiv (afin de gérer les réservoir de biodiversité en articulant les modes de gestion des espaces protégés alpins) et le projet simple 4 (qui vise à protéger les espèces et les écosystèmes au travers de connectivités écologiques transalpines dynamiques et innovantes) ;
- Réserve Nationale Ristolas Mont Viso : l'évaluation du plan de gestion de la Réserve Nationale a donné lieu à la réalisation d'un nouveau plan de gestion pour la période 2019-2028 adopté par le Comité Syndical du 6 décembre 2018.
Cette année va être consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion avec l'équipe renouvelée pour partie ;
- Natura 2000 : l'animation sur les 4 sites ZSC et ZPS continue dans le cadre de la nouvelle convention d'animation de 3 ans. La prochaine convention est déjà à travailler dès cette année avec l'Etat DDT et DREAL. La question de l'animation du site steppique-durancien est en passe d'être résolue. En effet, une rencontre récente entre le Directeur départemental des territoires et l'un de ses collaborateurs et des membres du Bureau du Parc a permis de parvenir à un accord sur les modalités financières et pratiques de l'animation par un agent à recruter pour le site du steppique durancien et queyrassin. Le dossier correspondant est en cours de constitution ;
- Eau/Risques : le territoire étant labellisé PAPI, le travail d'animation se met en place avec de nouveaux financements et partenariats. La priorité du Parc est donnée cette année au travail sur l'eau et les milieux aquatiques avec une étude financée par l'Agence de l'Eau. Il convient également de suivre l'articulation de la politique de l'eau à l'échelle de la Haute-Durance. Sur les risques, suite à l'expérimentation PAPAM, nous restons en veille sur l'animation du STEPRIM

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

notamment également dans le cadre de la fin de la GIRN portée jusqu'alors par le PETR. Le Parc entend apporter à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras toutes ses compétences et son expertise ;

- Tourisme : le schéma des activités de pleine nature doit faire l'objet d'un comité de pilotage pour présenter le travail fait et pourrait être élargi à l'échelle de la Communauté de Communes. Il s'agira de bien travailler de concert avec la Communauté de Communes. Le label Charte Européenne de Développement Durable permet d'asseoir la stratégie écotouristique auprès des partenaires sur le territoire autour de l'ambition d'offrir aux visiteurs une découverte du territoire au travers d'un tourisme de qualité, à taille humaine et respectueux de l'environnement. Le lien avec l'Office de Tourisme du Guillestrois-Queyras et celui de Vars est majeur pour le territoire. Le Parc a été reconnu en tant que territoire-test pour expérimenter la stratégie touristique de la Fédération des Parcs « Destination Parcs » pour un tourisme expérientiel et transformationnel. Dans la continuité du stage sur le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, un projet astrotourisme va être monté entre plusieurs Parcs ;
- Urbanisme/Paysage : la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes avec la Charte se poursuit, le Parc doit être systématiquement associé lors de l'élaboration ou modification des PLU dans l'objectif commun de gestion économe du territoire. Le Parc joue son rôle de conseiller dans les domaines de l'urbanisme et du paysage auprès des communes et donc va poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire du paysage. Le Parc va travailler également sur le patrimoine queyrassin, le paysage grâce à l'observatoire qui se monte et la signalétique ;
- Agriculture : la question de la préservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur ainsi que la reprise ou la création d'exploitation. Le travail sur les diagnostics agro-pastoraux doit permettre de décliner des recommandations dans les baux d'alpage. Le Système Alimentaire Territorial se met en place avec tous les acteurs concernés du PETR dans la poursuite de la dynamique enclenchée sur la transition alimentaire. Aux côtés des organisations professionnelles, comme il le fait dans la démarche engagée pour la reconnaissance du Bleu du Queyras, le Parc s'investira dans toute initiative et réflexion susceptible de faciliter ou organiser la reprise du foncier agricole ;
- Forêt : cette année le travail se poursuit sur la révision de la convention avec l'ONF. Il est nécessaire de continuer la réflexion et l'expérimentation sur les îlots de sénescence effective à Château-Ville-Vieille et Abriès-Ristolas pour la faire essaimer ailleurs sur le territoire du Parc, et de rechercher avec l'ensemble des partenaires une meilleure valorisation de nos bois, et de mettre en œuvre de nouveaux modes d'exploitation ;
- Energie : les objectifs sont de concentrer les efforts sur :
 - Travail sur les stations du Queyras et des communes associées, Vars et Risoul si elles le souhaitent, afin d'être exemplaires dans les domaines de l'énergie, de l'urbanisme, de la signalétique, du balisage, etc.
 - Travail spécifique sur les locaux du Parc afin qu'ils deviennent économes en énergie
 - Mobilité : enjeu pour le territoire du Parc
 - Participer au réseau des Parcs
 - Trame noire : protéger la biodiversité, faire des économies et conserver la pureté du ciel, trame noire, label de Réserve internationale de ciel étoilé (au autre)

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

- Encourager de nouvelles formes d'énergie dans le chauffage, soutenir la filière-bois et envisager avec le Syndicat mixte des stations du Queyras la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Il est important de donner suite à la démarche « Ma station dans 20 ans » et trouver des mesures concrètes face au changement climatique ;

- Economie Durable : la dynamique Marque Valeurs Parc naturel régional doit être poursuivie et élargie à d'autres secteurs et acteurs notamment l'agriculture, l'artisanat, la cueillette ;
- Médiation : le soutien au pastoralisme va se poursuivre dans le contexte de prédation ainsi que la diffusion de la connaissance et l'expérimentation. Un travail sur le chien de protection se met en place. La modernisation de notre réseau radio doit se poursuivre au regard de l'évolution numérique. Un travail spécifique va se faire sur le recensement des travaux à faire dans les cabanes d'alpage ;
- Man And Biosphère (MAB) : la gouvernance est à asseoir ainsi que le montage de projets et les financements liés ; le PITER est commencé avec les partenaires dans le cadre du projet simple « Economies Vertes » et de la recherche. Le Parc travaille activement sur l'appel à manifestation d'intérêt concernant la santé et sur les éco-acteurs avec l'embauche d'un chargé de mission.

Nous allons préparer l'avenir et le renouvellement de la Charte notamment dans les nouvelles conditions retenues par la Région. La décision du Comité syndical du 28 novembre 2019 relative au périmètre d'étude a été notifiée à la Région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur et va lui permettre d'engager à son niveau la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras. Dès à présent, l'équipe technique est mobilisée pour s'investir pleinement dans cette mission dont dépend l'avenir même du Parc. A côté de travaux conduits par l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix, mise à la disposition du Parc par la Région, des travaux confiés aux étudiants, des contributions essentielles que le Conseil scientifique apportera aux expertises et à la prospective, chacun des agents devra avoir à cœur, dans l'exercice de ses missions comme dans ses rapports avec la population, d'être tout à la fois force de propositions et attentif aux préoccupations de tous.

Quelques travaux d'investissements vont se poursuivre pour la Maison du Parc et sur la modernisation du réseau radio, mis à disposition des bergers du territoire.

Le Parc doit toujours être plus proche du territoire et de ses habitants : l'idée est de continuer à mettre en place une réunion publique pour aller à la rencontre des habitants. A ce titre, des événements vont agrémenter l'année. Il conviendra de pérenniser les réunions dans chaque commune.

Ces actions devront être menées sans renoncer à la maîtrise budgétaire, notamment de la masse salariale. Certaines de ces actions ont déjà obtenu des financements, d'autres sont à demander. Il est important d'émettre une grande réserve sur l'obtention de ces financements. C'est pourquoi il est proposé de n'inscrire au budget que les actions déjà financées et de prévoir, lors du vote d'un budget supplémentaire ou de décisions modificatives, d'autres actions potentielles. Des points de vigilance sur les baisses de financement des partenaires doivent donc être pris en compte et guider nos travaux de construction budgétaire qui se présentent de la façon suivante :

- Propositions Fonctionnement : dépenses et recettes de l'ordre de 2 100 000 euros

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_06-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_06

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2020**

- Propositions Investissement : dépenses et recettes de l'ordre de 400 000 euros

Le Comité syndical, réuni le 17 février 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 07	
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0	Pour : 07
Nombre de membres présents :	06	Abstentions :	00
Nombre de membres représentés :	01		

Décide :

D'adopter les orientations budgétaires proposées pour l'année 2020 ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red stamp. The stamp contains the text 'COMITE SYNDICAL MIXTE' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge.